

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-10-5-1

Séance du jeudi 18 octobre 2012

### **CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS TROISIEME PROGRAMMATION POUR 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget 2012 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2012, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés,
- VU les demandes de subvention d'investissement supérieures à 100 000 € relatives aux communes de BARTENHEIM, BREITENBACH et PFAFFENHEIM complètes avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2012, la 3<sup>ème</sup> programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices culturels, selon la répartition figurant sur les annexes jointes à la délibération et ce, pour un montant de :
- 687 437 € pour les bâtiments communaux,
- 137 149 € pour les lieux de culte,
- 28 586 € pour les presbytères

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 204142 (pour les opérations communales) et Nature 204182 (pour les établissements publics)

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012

**Bâtiments communaux  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BCC04023	<b>BARTENHEIM</b> Restructuration et extension de la mairie	600 000,00	18%	108 000,00
BCC04036	<b>SIGOLSHEIM</b> Construction d'un hangar communal	82 130,00	18%	14 783,00
BCC04047	<b>BREITENBACH</b> Construction d'une mairie	556 000,00	26%	144 560,00
BCC04063	<b>KEMBS</b> Construction d'un centre administratif	600 000,00	16%	96 000,00
BCC04032	<b>OSENBACH</b> Mise en accessibilité de la mairie	4 356,00	28%	1 220,00
BCC04045	<b>SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON</b> Construction d'un centre technique municipal à HABSHEIM	600 000,00	10%	60 000,00
BCC04030	<b>BETTENDORF</b> Construction d'un hangar communal	223 000,00	35%	78 050,00
BCC03924	<b>PFAFFENHEIM</b> Construction d'un bâtiment multi-activités Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 100 000 €	750 000,00	21%	157 500,00
BCC04062	<b>OBERSAASHEIM</b> Extension du dépôt d'incendie	75 000,00	29%	21 750,00
BCC04042	<b>BLOTZHEIM</b> Aménagement d'un atelier communal	27 872,00	20%	5 574,00

Total	687 437,00
-------	------------

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012**Lieux de culte  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ECU03771	<b>MOLLAU</b> Réfection de l'église	147 916,00	40%	59 166,00
ECU03743	<b>HOCHSTATT</b> Réfection de l'église	165 086,00	20%	33 017,00
ECU03772	<b>RIQUEWIHR</b> Réfection de la toiture du Temple	100 000,00	10%	10 000,00
ECU03776	<b>MOLLAU</b> Réfection extérieure de l'église (2ème tr.)	87 414,00	40%	34 966,00
			Total	137 149,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012**Presbytères  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRE03197	<b>CONSEIL PRESBYTERAL PAROISSE RIEDISHEIM-RIXHEIM</b> Réfection de la toiture du presbytère Cofinancement : RIXHEIM : 4 000 €	27 384,00	20%	5 477,00
PRE03200	<b>BERGHOLTZ</b> Rénovation du presbytère	55 733,00	25%	13 933,00
PRE03202	<b>CONSEIL PRESBYTERAL PAROISSE GUNSBACH</b> Réfection du presbytère Cofinancement : GUNSBACH : 5 000 €			Forfait 9 176,00
			Total	28 586,00